

FICHE 1 : PILOTAGE INTER-ACADEMIQUE - ORGANISATION GENERALE

Académies autonomes ou Pilote du regroupement inter académique	Académies rattachées	Candidatures individuelles
LILLE	Bordeaux Caen Nantes Orléans-Tours Polynésie Française Rennes Rouen SIEC	Amiens Guadeloupe La Réunion Limoges Mayotte Nouvelle-Calédonie Poitiers
LYON	Besançon Clermont-Ferrand Nancy-Metz Reims Strasbourg Toulouse	Aix-Marseille Corse Dijon Grenoble Guyane Martinique Montpellier Nice

Conformément aux directives ministérielles relatives à l'organisation des brevets de technicien supérieur, les académies pilotes des regroupements inter-académiques sont responsables :

- de la constitution des commissions d'interrogation,
- de l'organisation des corrections et des interrogations,
- de la convocation des candidats,
- de l'établissement des listes d'émargement, des procès-verbaux et des relevés de notes.

La vérification des candidatures et l'édition des diplômes et statistiques restent à la charge de l'académie d'origine.

Un (ou deux) centre(s) d'examen sera (ou seront) ouvert(s) dans les académies de Bordeaux, Caen, Lille, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Rennes, Rouen, Besançon, Clermont-Ferrand, Lyon, Nancy-Metz, Reims et Toulouse.

Le Recteur de ces académies informera les académies pilotes du/des centre(s) retenu(s).

Les candidats isolés seront rattachés à une académie centre d'examen proche de leur domicile (voir annexe 2)

Papeterie

Pour toutes les épreuves à correction non dématérialisée, le papier de composition « modèle de copie EN » sera utilisé par tous les candidats.

Pour l'épreuve de Culture générale et expression (E1) et pour l'épreuve de Mathématiques (U3.1) à correction dématérialisée, le papier de composition à utiliser est le modèle « CMEN ». Chaque académie d'origine des candidats est chargée de la dématérialisation des copies de ses établissements.

Surveillance

La surveillance des épreuves écrites et interrogations orales n'est en aucun cas assurée par les enseignants des classes d'origine des élèves. Ces derniers doivent toutefois être disponibles pendant le déroulement des épreuves qu'ils ont enseignées.

• ÉVALUATIONS

Les grilles d'évaluation proposées au format numérique pour l'évaluation et la notation des candidats, doivent être commentées, imprimées à l'issue des interrogations et signées.

Pour le groupement de Lille, les grilles d'évaluation seront disponibles sur l'espace documentaire dédié pour chaque centre de formation à l'adresse suivante : <https://eid22.ac-lille.fr>

Pour le groupement de Lyon, les grilles d'évaluation seront transmises selon la procédure mise en place par l'académie de Lyon.

Chaque commission procédera à une harmonisation des notes à l'issue des interrogations.

En aucune façon, les candidats n'auront connaissance de leur note avant la publication officielle des résultats de l'examen.

- **CORRECTIONS**

Les corrections des épreuves écrites **E6.1 - Organisation et préparation de la réalisation** seront organisées par chaque groupement d'académies.

Si les conditions sanitaires le permettent, elles se dérouleront au Lycée Jean Prouvé à Lomme - **les 2 et 3 juin 2021** pour le groupement de Lille

Pour le groupement de Lyon, le rectorat de Toulouse décidera de la date et du lieu des corrections des épreuves écrites et de la logistique à retenir en fonction des conditions sanitaires.

- **DÉLIBÉRATION**

Si les conditions sanitaires le permettent, pour le groupement LILLE, le jury de délibération se tiendra **le jeudi 1er juillet 2021**, au Lycée Jean Prouvé à Lomme.

Dans le cas contraire, le jury de délibération se tiendra par visioconférence le jeudi 1er juillet 2021.

Le lien de connexion parviendra de façon individuelle à chaque membre de la commission.

Pour le groupement de Lyon, le rectorat de Lyon décidera de la date du jury de délibération et de la logistique à retenir (en présentiel ou en distanciel) en fonction des conditions sanitaires.